





Bordereau de signature

DEC2017_0202



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-16)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN / RE

DEC2017_ 0202

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/069 RELATIF AUX ATELIERS COACHING EMPLOIS DESTINÉS AUX NOISIELIENS - INTITULÉ « MOBILIENCE ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 28 et 30-10°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de Noisiel d'inscrire un public éloigné de l'emploi dans une dynamique professionnelle en leur permettant notamment d'acquérir les codes sociaux en vigueur dans le monde du travail dans le cadre d'ateliers coaching,

CONSIDÉRANT la proposition de la Compagnie MASQUARADES,

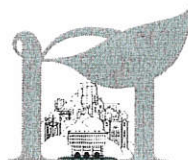
CONSIDÉRANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 19.03.11 « Ateliers coaching emplois », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Compagnie MASQUARADES, sise 37/39 allée du Closeau, à NOISY-LE-GRAND (93160), représentée par Monsieur Pierre MARQUIS agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°2017/069 relatif aux ateliers coaching emplois par l'utilisation de techniques théâtrales - Intitulé « Mobilience », pour 12 participants maximum, du 21 au 24 novembre, les 27, 28, 30 novembre et le 1^{er} décembre 2017, pour un montant global et forfaitaire de 5 603,00 € TTC (cinq mille six cent trois euros toutes taxes comprises).

Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017_ **0202**
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/069.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 NOV. 2017

Le Maire,

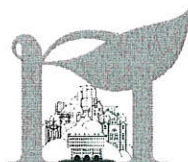

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	16 NOV. 2017
Affiché le	16 NOV. 2017
Notifié le	
Publié le	16 NOV. 2017

2/2



Hôtel-de-Ville
Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

www.ville-noisiel.fr

Place Emile-Menier BP 35
77426 Marne-la-Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le: 16/11/2017"